



SASU DES MAISONS POUR DEMAIN

CARLANE

46250 CAZALS

FACTURE	Date	Référence client
202503.010059	18/03/2025	033000

Page 1

Désignation	Quantité	Prix Unit.	Montant
BL n° : 28089 du 18/03/2025			
100 Sable lavé 0/2 CE	14.08 T	17.40	244.99
Montant REP	14.08 T	0.25	3.52
TOTAL Produit			248.51
100 Sable lavé 0/2 CE	14.02 T	17.40	243.95
Montant REP	14.02 T	0.25	3.51
TOTAL Produit			247.46
Total Matériau 100 Sable lavé 0/2 CE	28.10 T		495.97
Total Tous Matériaux	28.10 T		495.97
Dont Eco-contribution REP	7.03		
Contribution Energétique	28.10	0.40	11.24

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

Chèque Comptant Net Echéance le : 18/03/2025	Montant H.T.	T.V.A. à 20%	Montant T.T.C.
	507.21	507.21 101.44	608.65 €

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de QUARANTE (40) Euros sera due en sus, de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement, sans préjudice de toutes indemnités complémentaires si les frais de recouvrement engagés dépassaient ce montant.
 Est puni d'une amende 15 000 Euros le fait de ne pas respecter les délais de paiement.